

**REUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL
du 11 Février 2025**

Salle du conseil

Procès-verbal

Date de convocation : 5 février 2025

Étaient présents : Philippe BERNARD, Maire ; Agnès BOISSON, Thierry CHAUVIGNÉ, Marie-Geneviève BOISSINOT, Dominique MARTIN, adjoints ; Laurent BOSSOREIL, Damien CHARBONNIER, Marie-Christine CHAUVIGNÉ, Édith GOUJON, Olivier TURLAIS.

Absents : Damien GRELLIÉ, excusé, donne pouvoir à Damien CHARBONNIER ; Gladys RÉVEILLÈRE, excusée, donne pouvoir à Olivier TURLAIS.

Secrétaire de séance : Damien CHARBONNIER.

Le PV du 14 janvier 2025 est adopté à l'unanimité.

1) Votes des subventions communales 2025 :

Monsieur le Maire a rappelé lors de la réunion avec les associations du 5 février, que les subventions sont attribuées pour venir en aide aux associations en difficultés ou pour soutenir un projet. Sur la proposition de la commission Sports loisirs les sommes suivantes ont été attribuées :

Associations Montéglésiennes	Montant attribué
ACAOAB	1 200,00 €
Âge Heureux	650,00 €
Amicale St Joseph	419,00 €
A.P.E.L.	3 530,00 €
Foyer des jeunes	200,00 €
GDON	600,00 €
Montilliers Patrimoine	500,00 €
ESM	4 536,00 €
Sports loisirs palets	200,00 €
Rev'Arts	300,00 €
Scrabble aux mille mots	200,00 €
Les vieux tracteurs du Lys	300,00 €
Restauration le Prieuré	14 000,00 €

Associations communes	hors-	Montant attribué
A.D.M.R. du Vihierois		470,00 €
ENTRAID ADDICT 49		105,00 €
AFAAM du Vihierois		90,00 €
F.N.A.T.H		70,00 €
France Alzheimer		70,00 €
AFSEP – Sclérose en plaque		70,00 €
Collège St jean Vihiers		966,00 €
Associations sportives		8€/licencié de la commune
Écoles et Chambres des métiers		8€/élève de la commune

2) Avis sur le projet du SCoT Loire Angers : le projet de révision du Schéma de Cohérence Territoriale Loire Angers a été arrêté par le Comité Syndical du Pôle métropolitain Loire Angers et qu'un bilan de la concertation a été établi. La commune de Montilliers, territoire limitrophe, doit donner son avis sur le projet de SCoT. Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

3) Piste cyclable Route de Valanjou RD169 : un avenant au marché de travaux doit être établi. Une bordure T1 sera posée entre la chaussée et la noue comprenant la réalisation de bateaux pour chaque entrée des riverains. Le devis des travaux s'élève à 18 281,30 € H.T. Le conseil donne son accord pour déposer un dossier de demande de subvention à hauteur de 40%.

Une bande de terrain entre la piste cyclable et la limite de propriété des riverains appartient au Département. Les riverains doivent l'entretien de cette portion selon une convention. Une proposition de prix d'enrobé est adressée aux riverains s'ils souhaitent en bénéficier pour agrémenter leur propriété et cette bande départementale. La commune a reçu un courrier d'un riverain par lequel il demande la prise en charge de l'enrobé sur la partie du Département. Après lecture du Code de la voirie départementale et après concertation, il est demandé à Mr Charbonnier Damien (procurateur de Mr Grellié Damien) et Mme Goujon Édith, concernés par le sujet de quitter la salle de conseil, le conseil municipal prend part au vote à bulletin secret pour répondre à la question de Mr le Maire :

Est-ce que vous acceptez que la commune prenne en charge les travaux de l'enrobé de la bande de terrain du département donnant accès à la propriété des riverains ? Recueillis 9 votes : 0 pour 9 contre. Il est donc décidé à l'unanimité des votants que la commune ne prendrait pas la demande en considération.

Tour de table des comptes rendus des commissions municipales et de Cholet Agglomération :

◆ **Plans de financements prévisionnels :**

Il est présenté au conseil le plan de financement du projet de la réhabilitation de la maison en Maison d'Assistants Maternelles dont le coût s'élève à 434 635,00 € H.T. à hauteur de 80% et celui de la Rénovation énergétique de la Maison Commune de Loisirs Le Lys dont le coût s'élève à 217 296,00 € H.T. à hauteur de 60%.

◆ **Lotissement le Lys :** Mr FRAPPREAU Pascal demande si la commune accepterait de leur céder un passage de voirie sur l'une des parcelles loties en limite de sa propriété pour desservir son terrain sur lequel il a plusieurs projets de constructions. Le conseil municipal, par vote à bulletin secret (1 pour, 8 contre, 2 blancs et 1 nul) n'accepte pas sa demande.

◆ **Fêtes et Cérémonies :** tous les deux ans, le conseil municipal organise une sortie destinée aux conseillers et employés municipaux, membres du CCAS, présidents des associations, moyennant une participation. Cette année, il est envisagé de participer à une Assemblée Nationale à Paris et organiser une autre activité.

◆ **Ecocyclerie Vihieroise :** le local envisagé se situerait sur la commune de Montilliers. Initiatives Emplois recherchent des subventions et demandent des fonds auprès des communes. Le montant sollicité pour Montilliers s'élève à 2 498 €.

◆ **CTG (Convention Territoriale Globale) :** une réflexion est menée sur le besoin d'accueil petite enfance. La commune est favorable à la poursuite du dispositif de soutien à l'implantation de MAM (Maison d'Assistants Maternelles), et à la constitution d'un groupe de travail sur l'élaboration d'une charte commune et favoriser l'installation ou encourager le maintien d'une MAM.

◆ **Agriculture :** pour les projets d'agrivoltaïsmes, la hauteur minimum exigée sera de 2,40m. Cholet Agglomération sera partie prenante de tout projet sur le territoire.

◆ **Économie :** une nouvelle entreprise installée (HELTY) sur la commune a bénéficié de Cholet Agglomération un financement de 40 000,00 € à taux zéro.

◆ **Culture :** un circuit Baludik sur la commune est en phase de validation et sera accessible vers la fin mai.

◆ **Voirie :** dans la Zone Actiparc de la Loge, un passage pour piétons sera signalé au sol au niveau du parking en face de DOZLIGN et un plateau ralentisseur à l'entrée de la zone.

- Une proposition de chemin piétonnier pour rejoindre les habitations de la Promenade au Garage, avait été envisagé mais il en résulte que les travaux seraient très coûteux. Une autre solution est de réaliser un passage piéton pour traverser la Promenade et de rejoindre le trottoir d'en face.

- La commission communale se rencontrera le 26 février à 19h pour préparer le budget voirie de la commune.

◆ **Espaces Verts :** la commission se réunira le 21 février à 17h30 pour préparer le budget de la commune.

◆ **Bâtiment :** suite à la réunion de la commission avec les membres consultants, des idées ont été mises sur le tapis, pour l'instant rien de concret : installation d'une boulangerie, une épicerie et faire des logements. La commission va prendre contact avec un architecte.

Affaires diverses :

▫ **Visite de Sécurité Maison Commune de Loisirs Le Lys :** un avis défavorable a été émis. La commune fait le nécessaire rapidement pour remédier à tous les points négatifs. Une nouvelle visite est programmée au 5 mars 2025.

▫ **C.C.I.D. :** la commission communale des impôts directs se réunira le 4 mars à 10h.

▫ **Finances :** la commission se réunira le 18 mars à 17h pour l'élaboration des budgets primitifs 2025 avec la présence du Conseiller aux Décideurs Locaux.

La prochaine réunion du conseil municipal est fixée le mardi 11 mars 2024 à 20h30.